

Fracture rurale Facture électrique

ANNEXES

au

Mémoire présenté par
l'Association Québec solidaire Huntingdon

*À la Commission
sur le Projet de parc éolien à Saint-Cyprien
à Saint-Cyprien-de-Napierville*

Juin 2015



31 janvier 2011

ANNEXE I

**Cinq municipalités font front commun
pour informer l'ensemble de la population sur les causes
et les conséquences réelles de l'implantation d'éoliennes en Montérégie**

Unanimement, les municipalités déplorent le manque d'information impartiale qui vous a été accessible à ce jour, alors que vous devez prendre position sur un enjeu majeur qui aura des impacts sur plusieurs générations.

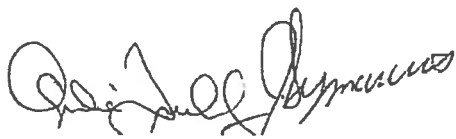
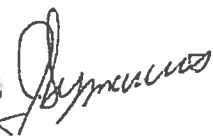



**La position des représentants municipaux impliqués est claire.
Énergie verte : OUI. Efforts pour réduire les gaz à effet de serre : OUI.
Éoliennes industrielles sur les meilleures terres agricoles du Québec : NON.**

Les municipalités se doivent de représenter et de défendre les intérêts de leurs contribuables. Or, une portion croissante de citoyens exprime ses vives inquiétudes, sa complète méconnaissance du sujet ou se prononce catégoriquement contre l'implantation d'éoliennes en Montérégie. Il y a donc urgence de clarifier plusieurs volets pour lesquels de nombreux citoyens n'ont eu accès, à ce jour, qu'à la version des promoteurs.

Acceptabilité sociale

Selon Hydro-Québec et la politique de développement durable du gouvernement, les projets éoliens doivent recevoir l'acceptabilité sociale pour être retenus. Or, le présent projet divise les populations et crée de vives tensions au sein même des différentes communautés de la Montérégie.

Dans le but de mieux vous informer, les élus municipaux vous inviteront prochainement à des séances publiques d'information. Ils vous présenteront une vidéo claire et simple sur les façons de procéder des promoteurs, et les conséquences réelles de l'implantation des parcs éoliens. Ce documentaire vous permettra de mieux comprendre ce qu'on vous a dit... ce qu'on ne vous a pas dit...et pourquoi.

André Tremblay Jacques Desmarais Yves Duteau Gérard Dutil Lise Trotter



DOSSIER DES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES SUR NOS MEILLEURES TERRES AGRICOLES DU QUÉBEC

CINQ MAIRES DE LA RÉGION VOUS DONNENT L'HEURE JUSTE!

Première séance publique d'information
Jeudi 10 février 2011 à 19 h
au Centre socioculturel Léodore-Ryan
10, rue Sainte-Marie à Lacolle

Quels sont les impacts potentiels, à long terme, pour votre portefeuille de contribuable?

Pourquoi insiste-t-on tellement pour que toutes les ententes signées par les promoteurs restent cachées?

Quel impact les éoliennes peuvent-elles avoir sur la valeur de votre propriété?

Pourquoi veut-on vous faire croire que tous les dés sont déjà joués?

Témoignages d'ingénieur, d'économiste, d'agent immobilier et de citoyens

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE.

Maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Gérard Dutil
Maire de Lacolle, monsieur Yves Duteau
Maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, monsieur Jacques Desmarais
Maire de Saint-Cyprien-de-Napierville, monsieur André Tremblay
Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, madame Lise Trottier

Annexe 1 suite

Opposition soutenue depuis 2011 au projet de Saint-Cyprien **Manifestations**

Les agriculteurs et leurs concitoyens, ainsi que la collation des maires des municipalités touchées et avoisinantes, ont tenu des manifestations dans les rues des municipalités concernées en 2011, 2014 et 2015 contre ce projet, d'abord présenté par TCI puis par TCI et KSE conjointement.

Le 9 mars 2011, dans un article du journal *Coup d'oeil* «Des agriculteurs et des opposants s'unissent contre les projets éoliens de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien» on fait état de la manifestation - défilé d'opposition de Saint-Valentin à Saint-Paul-de-l'Île aux-Noix où la coalition des maires s'est adressé aux citoyens et agriculteurs. On y voit défiler tracteurs, remorques camions et autos. On peut y lire aussi que le député S.Billette a déclaré qu'il soutiendrait ses citoyens si la majorité était contre les projets et que le Ministre Arcand a avoué que le développement éolien avait été très mal encadré.

Or rien n'a changé depuis.

On peut lire l'article ici:

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf

Annexe 4

Le 5 juin 2014, une nouvelle manifestation réunissait les agriculteurs et leurs concitoyens

<http://www.coupdoeil.info/Actualites/2014-06-11/article-3759033/Les-opposants-au-projet-de-parc-eolien-manifestent-bruyamment/1>

Le 13 juin 2015, une troisième manifestation partant de Saint-Cyprien pour se rendre à Lacolle où les maires de la nouvelle coalition ont assuré les citoyens de leur support.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/06/13/002-manifestation-contre-eoliennes-saint-cyprien-de-napierville.shtml>



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
tenue le lundi 4 juillet 2011 à 19 h 30
au 1670 Route 202, Franklin, QC**

À laquelle sont présents :

La mairesse : Mme Suzanne Blair

Les conseillers : MM. Marc-André Laberge, Douglas Brooks, Lionel Couton,
Yves Métras, Albert Schinck

Est absent : M. Sylvain Barré

Mme Nancy Westerman, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

DEMANDE D'ÉTUDE DE PROJET ÉOLIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande d'étude de projet pour la construction d'un parc Éolien dans son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Albert Schinck, appuyé par le conseiller Marc-André Laberge et résolu à l'unanimité des personnes ayant voté, la mairesse ne vote pas;

De refuser la demande d'étude de projet pour la construction d'un parc Éolien dans son territoire.

Votent pour : Marc-André Laberge, Douglas Brooks, Yves Métras, Albert Schinck

Vote contre : Lionel Couton

ADOPTÉE

Donné à Franklin, ce 9 mars 2012

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Lynn Frounfelker
Directrice générale en intérim



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue le lundi 7 novembre 2011 à 20H00, au Centre culturel municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage, sous la présidence de Madame Jocelyne Lefort, Maire à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur le Conseiller Denis Lefort, district #1
Monsieur le Conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le Conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le Conseiller Jocelyn Thibault, district #4
Monsieur le Conseiller Alain Dupras, district #5
Monsieur le Conseiller Richard Béliveau, district #6

Madame Céline Ouimet, directrice générale / secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

2011-11-302 21. PROJET ÉOLIEN / DEMANDE DE M. CLAUDE DESGROSEILLERS

Considérant la demande de M. Claude Desgroseillers d'implanter un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

Un tour de table est fait :

Monsieur le Conseiller Steve Laberge est contre;
Monsieur le Conseiller Marc Roy est contre;
Monsieur le Conseiller Denis Lefort est contre;
Monsieur le Conseiller Jocelyn Thibault est contre;
Monsieur le Conseiller Alain Dupras est contre;
Madame le Maire Jocelyne Lefort est contre;
Monsieur le Conseiller Richard Béliveau est pour.

Donc, il est résolu majoritairement par les membres du conseil présent de rejeter le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme, ce 15^e jour du mois de novembre 2011.

Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE TRÈS SAINT SACREMENT**
1180 route 203, C.P. 160, Howick, Québec J0S 1G0

Copie de résolution

Lundi, le 5 mars 2012

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Très-Saint-Sacrement tenu lundi, le 5 mars 2012 à 20 h 00 et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Mesdames Agnes McKell et Johanne Loiselle, Messieurs Dany Anderson, Ross Craig et Pascal Laramée formant quorum sous la présidence du maire M. François Rochefort.

Mme Suzanne Côté, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résol. 2012-43

Considérant que M. Jean-Claude Desgrosclillers de Troc International a déposé un protocole d'entente concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité et que suite à l'étude du protocole d'entente, le conseil municipal de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement ne peut accepter de signer cette dite entente pour les raisons suivantes:

- Le montant de la contribution annuelle n'est pas indexé;
- Les frais du comité de suivi sont limités à 2 000 \$ par année ce qui est insuffisant. Ce montant devrait refléter la totalité des frais et être indexé au fil des années;
- Aucune compensation n'est offerte pour défrayer les dépenses réelles que l'étude du projet va occasionner, à savoir :
Coûts supplémentaires au niveau du secrétariat.
Coûts qui sont reliés aux services d'experts, étant donné que l'élu devra utiliser ces services pour acquérir rapidement les connaissances dans de nombreux domaines tels que, droit, environnement dans l'énergie éolienne, aspects techniques, faune, etc... et cela pour répondre aux questions des citoyens.
- Coûts d'experts indépendants pour valider l'information en provenance du promoteur.
- Coûts pour rédiger un mémoire lors des audiences du B.A.P.E.

Il est donc proposé par Mme Agnes McKell
Appuyé par M. Danny Anderson
Et résolu :

Que le conseil municipal ne peut accepter de signer et rejette le protocole d'entente tel que proposé par M. Desgrosclillers de Troc International, concernant le développement et l'exploitation d'un parc éolien et par conséquent, ne peut appuyer le projet.

Adoptée

Copie certifiée conforme,
Ce 21^e jour de mars 2012



Suzanne Côté, d.g.
Secrétaire-trésorière

Cette résolution est conditionnelle à l'adoption du procès verbal

Le 30 juillet 2014

Madame Nancy Trottier, dir. gén.
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville (QC) J0J 1L0
Courriel : ntrottier@st-cypriendenapierville.ca

PROJET : Implantation de huit éoliennes en zone agricole
N/ : 02100-14

OBJET : Avis préliminaire, impact du projet sur l'agriculture

Madame,

Tel que prévu à notre mandat et tel que nous l'avons convenu lors de notre discussion de la semaine dernière, il nous fait plaisir de vous fournir notre avis préliminaire concernant l'impact sur l'agriculture, relié au projet d'implantation des huit éoliennes que nous avons étudié.

Dans cet avis préliminaire, nous vous fournissons les grandes lignes de notre appréciation de l'effet du projet à l'égard des critères 1 à 8 de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Il est entendu que cet avis préliminaire n'est pas destiné à être utilisé seul; il est plutôt destiné à être accompagné d'un rapport plus complet présentant les justifications, les explications et les nuances, lorsqu'il y a lieu, accompagnant notre évaluation des impacts.

Nous avons convenu que dans le cadre du présent mandat :

- cet avis préliminaire vous fournira des éléments pour motiver la résolution que votre municipalité prévoit adopter concernant ce projet;
- un rapport agronomique complet sera préparé pour appuyer et justifier notre évaluation d'impact.

Impact sur le potentiel agricole (critère 1) sur les possibilités d'utilisation agricole des sites visés (critère 2) et sur la ressource sol (critère 7)

Les huit éoliennes, les chemins d'accès et le poste de transfert occuperaient, sur une base permanente, une superficie d'environ 5,2 ha de sol de bon potentiel agricole (classe 2), qui a été amélioré et qui est utilisée intensivement pour la grande culture (maïs et soya surtout). Il s'agit d'une perte permanente de 5,2 ha de sol de la ressource sol qui est de bon potentiel agricole (critères 1 et 7).

Sur une base temporaire, pendant la durée des travaux, c'est une superficie additionnelle d'environ 15,3 ha de sol de bon potentiel, amélioré et cultivé intensivement qui serait perdue.

En plus de cette perte, le projet plante huit obstacles permanents (7 éoliennes et le poste de transfert) qui devront être contournés sur trois faces à chacun des passages de machineries agricoles dans les champs (travail du sol, semis, traitements phytosanitaires, récolte).

Une huitième éolienne est située au milieu d'un champ (elle n'est pas contiguë à une limite existante) et elle devra être contournée sur ses quatre faces. Son chemin d'accès permanent coupe à travers les rangs de culture du champ, ce qui crée un obstacle additionnel.

De plus, à certains endroits, des petites zones isolées sont créées par le projet entre le site permanent des éoliennes ou des chemins d'accès et des limites déjà existantes (fossés, lignes d'arbres, etc.).

Ainsi, en plus de la perte de sol cultivé, le projet planterait de nouveaux obstacles qui seront des contraintes additionnelles à l'utilisation agricole de ces sites (critère 2).

Impact sur l'homogénéité de la communauté et de ces exploitations agricoles (critère 6)

Le projet aura comme effet d'implanter plus d'une dizaine de nouveaux obstacles permanents (8 éoliennes, 1 poste de transfert, nouveaux chemins d'accès dont certains qui coupent à travers des champs) répartis dans une zone d'environ 500 ha sur les six exploitations agricoles concernées. Il affecterait donc l'homogénéité de ces six exploitations de même que l'homogénéité de la communauté dans laquelle il serait implanté (critère 6).

Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les impacts sur l'agriculture (critère 5)

En raison du potentiel élevé du sol qui serait perdu dans ce projet, en raison des activités de cultures intensives qui y sont déjà pratiquées et en raison de l'homogénéité des exploitations agricoles visées, il est raisonnable de croire (à ce stade-ci de notre étude) que des sites appropriés existent pour réaliser ce projet sur des sols de moins bon potentiel agricole, qui sont cultivés moins intensivement, sur des exploitations agricoles moins homogènes que celles visées par ce projet (critère 5).

Nous souhaitons que le présent avis préliminaire vous fournisse les informations dont vous avez besoin pour justifier la résolution de votre municipalité à l'égard de ce projet.

De notre côté, tel que nous vous l'avons mentionné, certains travaux reliés à la réalisation de l'Étape 2 de notre mandat (Rapport d'étude impact agronomique) ont déjà été entrepris, par souci d'efficacité, pendant la réalisation de l'Étape 1. Nous serons en mesure de les poursuivre à compter de la mi-août 2014.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et nous demeurons à votre disposition pour toutes informations additionnelles. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez et de la collaboration que vous nous avez apportée.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations cordiales.


Pierre Benoît, ing. agr. prés.

PB/sm